

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE · SUISSE ·

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS :	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèque postal	IV b	426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187

Succursales et Agences en Suisse et à l'Etranger

ANNONCES:
suisses 15 centimes, offres et demandes
de places 10 cts. le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Le statut moderne du travail

Il est superflu de dire que la démission du Cabinet Chautemps est en rapport avec les projets de législation sociale de la France. Il y a, chez notre voisine, un problème des relations industrielles qui affaiblit le pays et exige de façon pressante, une solution.

Déjà dans sa précédente prise de pouvoir, l'ex-Premier s'était donné tout entier à la préparation d'une charte moderne du travail. L'impossibilité de faire valoir celle-ci avait précipité sa chute. Fort de l'opinion publique, mécontente de la « puissance négative des syndicats », M. Chautemps aurait pu imposer sa volonté au monde du travail. Il a préféré parlementer et en fait, les thèses des patrons et des ouvriers n'ont fait que s'opposer davantage.

Le nouveau statut du travail n'est guère « moderne ». Il s'appuie sur un plan tout analogue composé, il y a bientôt 40 ans, par le fameux Waldeck-Rousseau et son ministre de l'économie Millerand. Il n'a rien de révolutionnaire pour la France et il n'est pas non plus novateur pour le reste du monde.

En effet, dans bien des cas, il reste derrière les lois sociales des autres pays. Ce n'est pas qu'il n'ait quelques traits originaux: on va s'en persuader.

Il entend, tout d'abord, régler le marché du travail. Toutefois, les bureaux privés pour le placement des travailleurs qui, en France n'ont cessé de donner lieu à des plaintes, ne sont pas entièrement supprimés, cependant diminués dans leur action. Notons, bien volontiers, ce petit progrès.

Au sujet des licenciements, les patrons conservent pleine liberté. Ils n'ont aucune autorisation à demander pour donner « leur 15 jours » à ceux des ouvriers qui ne les satisfont pas.

Les contremaîtres sont reconnus par la loi comme intermédiaires entre le personnel et la direction. Néanmoins, ils n'ont pas le droit

d'intervenir dans la conduite des affaires. Ils n'ont pas non plus de compétence concernant le contrôle des travaux, comme en Allemagne en particulier.

En ce qui concerne les contrats collectifs, il est prévu que si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord à leur sujet, des règles spéciales entreront en vigueur pour chaque branche d'activité. Mais ces règles manquent encore.

Il a fallu revoir les procédés de la conciliation et de l'arbitrage. Pourtant, depuis une année et demie, il existe un arbitrage obligatoire. Et il semblerait même, à en croire la statistique, que grâce à lui tout fonctionne normalement. En 1937, pour en faire la preuve, 4,000 conflits du travail ont été portés devant le juge arbitre. En première instance, 3200 cas — soit les 4/5 de la totalité — ont pu être réglés à l'amiable, en deuxième instance, 750. Ne restèrent sans résultat que 53 cas, 1 1/2 % du total! Mais, en réalité, la lutte fut ardente pendant tout le temps de l'arbitrage. On recourut à l'occupation des fabriques, à des grèves de sympathie, à des lock-out et les décisions demandèrent souvent des mois! La nouvelle ordonnance doit diminuer considérablement les délais actuels.

Il est particulièrement important de savoir comment les grèves se dérouleront à l'avenir. Car l'arbitrage obligatoire ne les exclut point. On fixe même leur statut légal. L'Etat va même plus loin: il aide à leur organisation. Il envoie un surveillant dans les assemblées, afin que tout se passe « normalement »: vote secret, etc. Ce vote, chose curieuse, est obligatoire pour les ouvriers. Qui ne vote pas doit payer une amende. Pour des grèves de durée, il y a vote chaque semaine.

Que peut faire le chef d'entreprise? Rien! Aussi longtemps que la grève est en cours et l'arbitrage en marche, il a le droit de ne s'attacher aucun personnel de remplacement. La fabrique — également le bureau et le magasin — est « neutralisée ».

Le gouvernement espère ainsi mettre un terme aux grèves sur le tas.

En fait, il accorde un gros avantage aux ouvriers, lesquels n'ont rien à craindre des briseurs de grèves. Le revers de la médaille est qu'ils doivent se soumettre à la décision de l'arbitre, renoncer à toute occupation, qui devient illégale, faute de quoi ils sont punissables: amende et prison jusqu'à trois ans au maximum.

Du moment où l'arbitrage est prononcé cesse la neutralisation de l'entreprise et le patron peut, éventuellement, engager de nouveaux ouvriers, si les anciens ne se soumettent pas à la décision.

Inutile de dire que le statut nouveau, qui doit donner satisfaction aux uns et aux autres, mécontente en réalité les uns et les autres. Le bateau était suffisamment chargé, lorsque le généralissime des syndicats, Jouhaux, découvrit que le gouvernement avait laissé de côté la question essentielle, source de la plupart des conflits, celle des salaires. Il demanda de régler le problème par le fameuse « échelle mobile ».

Chautemps s'éleva contre cette suggestion. Tous les essais d'adapter les salaires à un indice quelconque de prix se sont démontrés jusqu'ici superflus en temps normal et irréalisables en période exceptionnelle.

La France est dans une telle situation. Depuis la dévaluation du franc, les prix sont montés de 30 à 40 %. Les salaires n'ont pas suivi à la même cadence. La vague d'enrichissement n'est pas encore étale. Si l'on passait à l'échelle mobile, on assisterait à une course effrénée des prix et des salaires. La France serait en passe de devenir, même si le calcul était basé sur l'or, le pays le plus cher de l'Europe. Finis alors les derniers avantages de la dévaluation pour l'économie nationale. Le déficit commercial croissant engagerait la balance des paiements et précipiterait la chute du franc. Déjà les entreprises se plaignent à nouveau, la production baisse et le chômage reprend. La Bourse de Paris voit ses cours remanés à mi-côte.

L'économique ou le monétaire devrait avertir le social et décider le politique. Mais seront-ils bien entendus par le nouveau gouvernement? Ch. B.

Situation du Service de compensation avec l'étranger

au 15 Mars 1938

	Bulgarie	Grèce	Roumanie	Turquie	Yougoslavie
Avoir Suisse à la Banque nationale de	20.645.097,—	14.822.387,—	96.172.099,—	8.209.303
Paiement aux exportateurs suisses	19.776.887,—	13.218.888,—	95.959.521,—	5.909.505
Solde Avoir suisse	868.210,—	1.603.499,—	212.578,—	3.232.154,—
Créances suisses non échues en	59.278,—	1.388.127,—	14.880.909,—	2.299.798
Total à compenser	927.488,—	2.991.626,—	15.093.487,—	7.817.458
Dernier bordereau payé (échéance)	..		18235/12611/19751	11/3/38	10.512/26/4/37
					4488/11/2/38

Bulgarie. Compensations privées.

Part des créanciers suisses	fr. 3.859.390.—
Paiement à des créanciers suisses	» 3.376.052.—
Excédent	fr. 483.338.—
Compensations autorisées mais non effectuées	fr. 535.596.—

Pologne. Compensations privées.

Versements de débiteurs suisses	fr. 20.100.006.—
Paiements effectués à des créanciers suisses	» 17.354.527.—
Excédent	fr. 2.745.479.—
Compensations autorisées mais non effectuées	fr. 3.776.543.—

Chili

I. Compte global auprès des banques d'émission.

Versements au Banco de Chili

en faveur d'exportateurs suisses

fr. 437.301.—

Paiements aux exportateurs suisses

» 371.673.—

Versements en suspens

fr. 65.628.—

Derniers Border. payés: A 249, 16/8/34, B 101, 4/10/34.

II. Compensations privées.

Versements des importateurs suisses

fr. 7.170.362.—

Créances suisses compensées

» 6.985.841.—

Excédent

fr. 184.521.—

III. Autres créances suisses non échues ou ni-réglées

fr. 2.180.046.—

Hongrie

Compte I

(Créances suisses déclarées du 1^{er} avril au 30 nov. 1937)

Créances suisses couvertes (A+B) fr. 4.048.468.—

Bonifications à créanciers suisses » 2.074.672.—

Créances couvertes, non réglées fr. 1.973.796.—

Créances à régler, non couvertes » 1.069.125.—

Créances non réglées fr. 3.142.921.—

Avoir Hongrois à Banque Nationale Suisse fr. 4.076.782.—

A disposition de la Banque Nationale Hongrie fr. 2.102.986.—

Solde fr. 1.973.796.—

Compte II (Créances suisses déclarées après le 30 nov. 1937)	
Trafic de paiements:	
Versements à Banque Nationale Suisse	fr. 10,057,609.—
Réserve	fr. 500,000.—
Total	fr. 10,557,609.—
Créances payées pour marchandises	fr. 756,698.—
Couverture contractuelle	fr. 4,578,985.—
Avoir Hongrois à la Banque Nationale Suisse	fr. 5,335,683.—
Total	fr. 3,752,426.—
Créances suisses:	fr. 8,948,498.—
Bonifications à créanciers suisses	fr. 3,474,834.—
Créances encore à compenser	» 733,539.—
Créances non suisses	fr. 2,741,295.—
Bonifications à créanciers suisses	» 441,696.—
Créances encore à compenser	» 23,160.—
Total créances non réglées	fr. 418,536.—
Italie	fr. 3,159,831.—
Versements à Zurich	fr. 198,791,173.—
Versements à Rome	fr. 232,256,004.—
Découvert	fr. 33,464,831.—
Créances suisses déclarées mais non versées	fr. 32,267,434.—
Créances suisses à compenser	fr. 65,732,265.—
Dernier Bordereau payé: 53686, 22/12/37.	

Clearing avec l'Allemagne.**I. Versements de débiteurs suisses**

a) Versements auprès de la Banque Nationale Suisse	1 Juill. 1937-15 Mars 1938
	fr. 308,802,712.—
b) quote-part de la Deutsche Verrechnungskasse, à Berlin	43,617,830.—
c) quote-part des créanciers suisses	fr. 265,184,882.—

II. Paiements pour:

a) marchandises suisses	fr. 131,370,805.—
b) frais accessoires afférents au trafic de marchandises	29,792,669.—
c) créances arriérées résultant de l'exportation de marchandises non suisses	1,518,808.—
d) intérêts, dividendes, loyers, fermages, etc.	54,760,056.—
Total a-d	* fr. 217,442,338.—

pour marchandises: datés du 22/2/38.

pour frais accessoires: datés du 22/2/38.

Histoire de l'Horlogerie suisse**Naissance et développement de l'horlogerie à Neuveville.**

Par Marius FALLET (Reproduction interdite)

III.

Les Himly. A Neuveville, « ce 12^e jour de novembre an 1703, en présence des Honorables Docte et Sage Guy de Perrier, ministre, Pétermant, fils de Monsieur le Maître Bourgeois Himly, et Jean Ballif Jeune, tous bourgeois de ladite Neuveville, témoins », a été conclu le contrat d'apprentissage, par lequel « Honorable Pétermant Himly, Maître boulanger et bourgeois de Neuveville, ayant égard à l'avancement et utilité de son fils bien-aimé Pétermant Himly, il l'aurait pleidé pour l'espace de 4 ans auprès de l'honnorable et expert Sr Daniel Jean Richard, Maître horloger de montres de poches, Communier de la Sagne, afin de lui faire apprendre la Science de sa vocation ». La lettre d'apprentissage, signée par le notaire Perret de La Sagne, date du 1er avril 1707.

Après avoir fait le compagnonnage d'usage, Himly s'établit à Neuveville. Le 9 novembre 1713, en la présence du Sr Samuel Chevalier, horloger et bourgeois de Genève, ainsi que de l'horloger François-Louis Himly, il s'oblige pour la somme de 100 écus. En 1714, il est témoin lors de la conclusion du contrat d'apprentissage que Jean-Rodolphe Petitmaître fit avec l'horloger grossier Jean-Ulrich Haas de Bienne en faveur de son fils Jean-Jacques Petitmaître. La même année, les Manuels du Conseil le mentionnent comme horloger et marchand. Le 2 mars précédent, il avait épousé « demoiselle Esabeau Béguerel de Gléresse, fille du marchand horloger Job Béguerel à Gléresse. Sous la date du 16 juin 1731, il vendit à David Cunier un « morcel de vigne » au Landeron. Les Manuels du Conseil le mentionnent une dernière fois le 29 janvier 1742.

III. Compte « Marchandises »	
a) quote-part des créanciers suisses pour marchandises suisses et frais accessoires	fr. 162,468,071.—
b) versements auprès de la Deutsche Verrechnungskasse, à Berlin, en faveur de créanciers suisses	* fr. 177,394,348.—
c) découvert	fr. 14,926,277.—
d) autres créances déclarées, dont le montant n'a pas encore été payé à Berlin	fr. 44,286,307.—
e) total des créances suisses à compenser	fr. 59,212,584.—

IV. Compte « Tourisme »	
a) quote-part fixe provenant des versements de débiteurs suisses	fr. 31,500,000.—
b) paiements pour le trafic touristique y compris paiements pour séjours d'études et de convalescence, subventions	30,115,512.—
c) découvert	fr. 1,384,488.—

*) découvert au 30/6/36 de fr. 22,624,200.—.

Trafic des paiements avec l'étranger**Allemagne****Clearing germano-suisse**

Il ressort du rapport du Conseil fédéral sur les mesures de défense économique contre l'étranger que le nouvel accord concernant la compensation des paiements germano-suisses, conclu le 30 juin, a fonctionné jusqu'ici sans grandes difficultés. Les paiements à la Banque nationale se sont maintenus approximativement au chiffre prévu lors de la conclusion de l'accord. Ces deux derniers mois, ils sont toutefois restés au-dessous de cette moyenne. On peut cependant présumer que ce recul est essentiellement d'ordre saisonnier et que, ces prochains mois, les rentrées seront de nouveau suffisantes. En dépit des besoins de notre commerce d'exportation, il ne saurait être question, pour le moment, d'augmenter les contingents de devises fixés contractuellement pour l'exportation suisse en Allemagne. L'accord sur les paiements commerciaux n'envisage cette augmentation que pour le cas où les versements dépasseraient, pendant un certain temps, le montant prévu comme moyenne mensuelle.

Les sommes payées à des créanciers suisses par la voie du clearing depuis l'institution de la compensation des paiements avec l'Allemagne, c'est-à-dire du 1^{er} août 1934 au 28 février 1938, atteignent les montants

suivants: pour les marchandises et frais accessoires 726,14 millions de fr.; pour intérêts, conformément à l'accord sur les transferts 190,75 millions de fr.; pour le tourisme, y compris les versements d'assistance 171,6 millions de fr.; soit, au total, 1 milliard 88,48 millions de francs.

Autriche**Incertitude au sujet du futur trafic des paiements**

Au moment de la mise sous presse du présent numéro, aucun communiqué officiel au sujet du futur trafic des paiements entre la Suisse et le territoire autrichien n'a été publié. La situation reste donc peu claire.

Comme il est probable que des modifications importantes interviendront très prochainement, toutes les maisons ayant des affaires en Autriche feront bien de rester dans l'expectative.

Brésil**Octroi des devises**

Les exportations brésiliennes ont augmenté en janvier, ce qui a permis de réduire à 30 jours le délai de remise des effets de change destinés au paiement des marchandises importées. Malgré cette amélioration, les personnes compétentes restent plutôt pessimistes. Les devises dont dispose le Banco do Brasil suffiront certainement à payer toutes les importations brésiliennes, mais elles ne lui permettront pas de reprendre de sitôt les autres remises à l'étranger.

La situation continue à dépendre en premier lieu des exportations brésiliennes. L'exportation de café a marqué une sensible avance, mais comme le prix du café brésilien a fortement fléchi, il n'en résulte pas pour le Banco do Brasil une rentrée de devises étrangères aussi élevée qu'elle l'escamptait.

Espagne**Trafic de compensation avec l'Espagne nationaliste**

Afin d'empêcher la nouvelle formation d'avoirs bloqués en pesetas, les exportateurs suisses ne devront en aucun cas expédier de la marchandise uniquement sur la base d'un permis d'importation espagnol. Ce permis, il est vrai, est la première condition pour exporter en territoire nationaliste, mais, en plus de cela et avant l'expédition des marchandises, une autorisation suisse de compensation doit être requise par l'intermédiaire de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Zurich. Cette autorisation n'est octroyée qu'après la conclusion effective de la compensation et après le versement de la contre-valeur de l'importation des marchandises espagnoles auprès de la Banque nationale suisse.

L'Office Suisse d'Expansion Commerciale se tient à la disposition des intéressés pour des renseignements plus détaillés.

dans». A partir de ce moment, nous perdons toute trace de Jean-Pierre Himly. Peut-être faut-il l'identifier avec l'horloger Himly établi à Strasbourg en 1754.

L'horloger Jean-Henry Himly est témoin, en 1726, à l'acte de vente d'un pré à Neuveville par l'horloger Daniel Gagnbin de Renan à La Chaux-de-Fonds, précédemment à Neuveville. La même année, Himly est caution de son beau-frère le ministre Henry-François Himly, le futur pasteur de Tramelan. Le 14 juillet, il vend à Samuel Klenck, un « morcel de vigne » au Landeron. A partir de 1731, le gouvernement de l'horloge du Temple lui est confié conjointement avec le serrurier Jean-Pierre Daulte. Il fallut à cette époque deux gouverneurs pour l'horloge publique, tellement la méfiance était grande et les rivalités ardentes entre le Parti oligarchique des Daulte-Gibollet et le Parti démocratique des Petitmaître-Chiffelle et Himly. La même année, Himly fut aussi établi brevet (garde champêtre) du Chanet.

L'horloger Jean-Jacques I Himly est mentionné dans les Manuels du Conseil le 21 mars 1732.

Le graveur Abram Himly apparaît à Neuveville dans les années 1736 à 1760. En 1744, il fut chargé, avec l'orfèvre Jean Gelin, d'exécuter le gobelet que la Bourgeoisie de Neuveville donna comme présent au Prince-Evêque de Bâle Rinck de Baldenstein, lors de son ascension à l'épiscopat. L'an 1753, le Bailli d'Erguel lui refusa la permission d'acheter des planches dans la Seigneurerie d'Erguel.

En 1754, un Himly — il s'agit probablement de Jean-Pierre Himly — marchand horloger au Marché aux Poissons à Strasbourg, est débiteur, pour 624 francs, des Frères Huguenin, horlogers du roi et de la cour à La Chaux-de-Fonds. Le 26 février 1787, son descendant Philippe-Jacques Himly, négociant à Strasbourg, est amendé par le Conseil de Neuveville « pour avoir épousé une femme étrangère ».

En 1783, l'horloger Sigismund Himly fut nommé sergent en remplacement du charpentier Jacques-Frédéric Pelot, démissionnaire.

Jean-François Himly était le fils du maître bourgeois Himly. Il abandonna le notariat pour devenir maître et marchand horloger. Himly est l'un des deux témoins lors de la conclusion, le 14 juillet 1714, du contrat d'apprentissage du fils de Jean-Rodolphe Petitmaître avec l'horloger grossier biennais Jean-Ulrich Haas. Le 15 juin 1715, il loua, pour une année, une maison à la rue de Bel Regard, attenante à l'Hôtel de la Couronne, celle-là même que l'horloger Tobie Chiffelle dut céder à cette date à ses beaux-frères Ballif. Jean-François Himly fit partie, avec Jean-Rodolphe Petitmaître, du comité directeur du Parti démocratique et de l'émeute populaire de 1734. Le mouvement populaire ayant échoué, notre horloger fut condamné au bannissement à perpétuité, puis gracié. Il décéda en 1763. Vers 1740, il était établi à La Chaux-de-Fonds. En 1754 et 1757, les documents le mentionnent à Courtelary. Sa fille, Susanne-Rose Himly, épousa Jean-Henry-François Meyrat, chirurgien-médecin, fils de Pierre, le sautier de Courtelary. Le contrat de mariage fut conclu à Neuveville le 10 octobre 1750. A cette occasion, Jean-François Himly est mentionné comme marchand horloger de Neuveville à Neuveville. Les témoins au contrat sont: Abram Bosset de Cortebert, oncle de l'épouse, et Barthélémy Himly, médecin-chirurgien, beau-frère de l'épouse. Meyrat s'établit comme médecin-chirurgien à Tramelan, puis, vers 1754, à Courtelary. Son fils François Meyrat se distingua comme ébéniste et négociant en horlogerie à Courtelary d'abord, à St-Imier dans la suite.

Jean-Pierre Himly, fils de feu Pétermant Himly, horloger de la Neuveville, demeurant rière la Chaux-de-Fonds, est mentionné dans ce dernier lieu le 25 novembre 1724. C'était le fils du maître bourgeois Pétermant Himly et le frère de Jean-François. Sous la date du 11 février 1724, la veuve de Pétermant Himly produisit au Conseil de Neuveville réuni en séance, « un certificat pour maintenir le droit de bourgeoisie dans ce lieu de feu son mary et ses descend-



Pas la moindre parcelle

DE MATIÈRE LUMINEUSE
NE DÉBORDE RA SI
VOS AIGUILLES SONT
GARNIES PAR

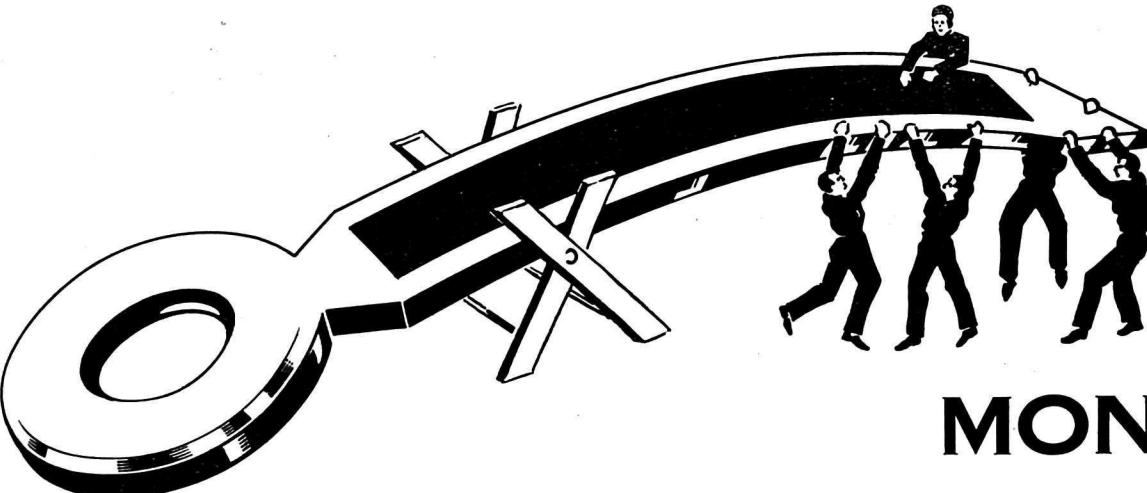
MONNIER-RADIUM



Garnies par Monnier-Radium

VOS AIGUILLES RÉSISTE-
RONT À TOUS LES CHOCS
EXIGEZ LES MATIÈRES
LUMINEUSES MERZ &
BENTELI POSÉES PAR

MONNIER-RADIUM



Souplesse à toute épreuve

DES AIGUILLES GARNIES
PAR

MONNIER-RADIUM



Milligramme par milligramme

MONNIER-RADIUM A UTILISÉ
PENDANT 10 ANS 77 KGS DES
EXCELLENTES MATIÈRES LU-
MINEUSES MERZ & BENTELI
DE BUMPLITZ - BERNE

Quand il y aura mieux

MONNIER-RADIUM
EMPLOIERA MIEUX

L. MONNIER & CIE
LA CHAUX-DE-FONDS

TOURELLES 38 — TÉLÉPHONE 22,438

Mesures de défense économique

Le Conseil fédéral adresse à l'Assemblée fédérale un nouveau rapport, le XVIe du nombre, sur les mesures prises en application de l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger.

Du rapport en question, il ressort notamment qu'aucun nouvel arrêté n'a été édicté sur des restrictions d'importation. En effet, d'accord avec la commission d'experts, le Département de l'économie publique a rejeté toutes les demandes tendant à de nouvelles restrictions d'importation ou au rétablissement de restrictions abolies. D'autre part, aucune nouvelle abrogation n'a été décidée. On a pu obtenir des concessions en faveur de notre commerce d'exportation en accordant à certains pays des augmentations de contingents. C'est l'occasion de relever que dans le domaine de l'application des restrictions d'importation édictées pour la sauvegarde de notre production, le Département de l'économie publique et ses organes d'exécution continuent de s'inspirer des prescriptions sur l'assouplissement du contingentement. Autant que possible, on s'écarte de plus en plus de la règle qui voulait que des contingents fussent alloués aux seules maisons pouvant justifier d'importations au cours d'une année déterminée. Un autre relâchement consiste dans la prolongation générale des permis d'importation au-delà de la fin de l'année civile.

Quant aux mesures pour la défense de la production nationale, on sait que les Chambres ont prorogé de nouveau pour deux ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 1939, l'arrêté fédéral concernant les mesures de défense économique contre l'étranger. Le Conseil fédéral a également prorogé de son côté les arrêtés qu'il avait pris pour protéger les industries du pays. Quelques modifications ont été apportées à ces arrêtés en ce qui concerne l'horlogerie, l'industrie de la chaussure et les métiers à broder à la navette.

Le rapport précité donne ensuite des renseignements détaillés sur le fonctionnement des accords de clearing conclus avec l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Roumanie, la Grèce, la Turquie, la Bulgarie, la Yougoslavie, le Chili, l'Argentine, l'Espagne, la Pologne, l'Iran et l'Uruguay. Relevons que le total des versements effectués à des créanciers suisses par la voie du clearing à fin février 1938 s'élevait à 1 milliard 652 millions de fr. en chiffre rond. Les sommes encaissées dans le clearing avec l'Allemagne atteignaient 1 milliard 88 millions de fr., les sommes encaissées dans le clearing avec l'Italie 234,9 millions de fr. et les som-

L'horloger Jean-Jacques II Himly est mentionné en 1784 et 1785; il était alors lieutenant et secrétaire des milices de la Bannière de Neuveville. Sous la date du 31 janvier 1785, les Manuels du Conseil le mentionnent comme étant «en partance pour l'Amérique», où, dès 1759, un Ballif fut pasteur à Charlestown.

C'est ici le lieu de parler des luttes parfois acharnées qui divisèrent les bourgeois de Neuveville pendant un siècle, et de leurs répercussions sur l'horlogerie naissante. Elles paralysèrent l'ascension de cette dernière et furent toujours meurtrières de l'intérêt général. Ces luttes dataient du XVIIIe siècle déjà. Les Daulte, apparentés aux Bosset, furent préférés aux Chiffelle. Les premiers formèrent le Parti oligarchique, tandis que ces derniers se mirent, en 1644, à la tête des trois Confréries ou Compagnies des Cordonniers, des Pêcheurs et des Vignerons (Conjuration des trois Confréries). Alliés aux Himly et aux Petitmaître, les Chiffelle constituèrent le Parti démocratique des artisans, des commerçants et des carrières libérales. Le Parti oligarchique fut physiocrate avant la lettre. A ses yeux, c'est aux propriétaires fonciers que revenait la première place dans la société et dans l'Etat. Le Parti démocratique était colbertiste ou mercantiliste. Il aspirait à la prospérité de la communauté par l'essor de l'industrie et du commerce. Ces tendances opposées se traduisirent dans les faits et les événements et non pas dans les théories. Elles n'en furent que plus fortes.

Le 8 février 1704, l'évêque de Bâle approuva et ratifia le nouveau coutumier que les bourgeois de Neuvevillois avaient présenté à leur prince temporel. Il ne satisfait pleinement ni le Parti oligarchique ni le Parti populaire. La souveraineté du Prince-Evêque et de ses agents concordait de moins en moins avec les institutions municipales d'une bourgeoisie artisanale, industrielle et commerçante, qui aspirait à la fois à la liberté économique et à la liberté politique qui ne peuvent marcher que de pair.

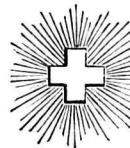
* Des troubles surgirent en 1711 et provoquèrent des

mes encaissées dans le clearing avec les autres pays 328,5 millions de fr.

Après des considérations d'ordre général sur l'état et le mouvement des prix, aussi bien sur le marché international qu'en Suisse, le rapport du Conseil fédéral résume la situation comme suit: le mouvement de baisse des prix sur les marchés mondiaux, qui n'a été qu'à ses débuts au cours du premier semestre 1937, s'est généralisé et aggravé pendant le reste de l'année. Il n'a influencé les prix suisses qu'avec un certain retard. Cette influence s'est exercée, cela va de soi, plus fortement sur le commerce de gros que sur le commerce de détail. Bien que cette évolution eût arrêté, généralement parlant, la reprise économique, la situation de certaines branches de notre industrie d'exportation demeure satisfaisante. Il est hors de doute que l'alignement de notre franc a facilité l'adaptation du niveau des prix suisses à celui de l'étranger et permis à notre économie de renouer le contact avec l'économie mondiale. On peut espérer que les revers que celle-ci a subi ces derniers mois ne contrecarreront pas trop la reprise économique qui s'est manifestée en 1936.

Le Conseil fédéral propose donc aux Chambres d'approuver les nouvelles mesures qu'il a prises et de décider qu'elles doivent rester en vigueur.

Expositions, Foires et Congrès



Appel à l'économie nationale suisse.

Du 26 mars au 5 avril se tiendra à Bâle la 22e Foire Suisse d'Echantillons.

Cette grande manifestation où viennent se mesurer en une franche compétition nos forces productrices suscitera de nouveau l'intérêt de toutes les classes de la population. Où en sommes-nous? Quelles sont pour la Suisse les conjonctures économiques du moment? saurait rester indifférent.

La Foire d'Echantillons fournira des renseignements de première main sur bien des points de la vie pratique des affaires. Lorsque les milieux producteurs et commerçants se rencontrent, des problèmes d'importance vitale pour le présent et l'avenir sont nécessairement débattus. Un contact étroit entre les différentes sphères économiques est à l'heure actuelle d'autant

frottements entre le prince-évêque et l'Etat de Berne, combourgeois de Neuveville.

Ayant insulté le Conseil, le banderet Baruc Gibollet, qui était du Parti oligarchique, fut condamné à une forte amende et destitué. Deux ans plus tard, le Prince-Evêque annula la sentence prononcée contre Gibollet et condamna le Conseil à lui verser 1740 écus bons de dommages-intérêts. Le Conseil y vit une atteinte à ses prérogatives constitutionnelles et invoqua l'intervention de Berne contre un acte qu'il considérait comme arbitraire. Au début de l'an qui suivit, contrairement à la coutume séculaire, les bourgeois refusèrent d'aller faire leurs hommages au Châtelain, qui était à Neuveville le représentant et lieutenant du Prince-Evêque. Ils l'ignorèrent désormais, lui et ses fonctions.

Cet état de choses attisa les dissensions dans la Bourgeoisie; les uns approuvaient le Prince-Evêque, les autres le Conseil. Les adversaires du Conseil dénoncèrent ce dernier au Prince-Evêque en l'accusant de pécule et de prévarication. Des commissaires de l'évêque enquêtrèrent à leur manière. Inquiétés par tant de partialité, le maître bourgeois Cellier et ses coaccusés quittèrent clandestinement la ville pour aller demander l'appui de Berne. Leur procès fut néanmoins mené avec toute la rigueur possible, la fortune des accusés confisquée. Par sa sentence du 28 juin 1714, le Tribunal de la Cour épiscopale condamna à mort par contumace le maître bourgeois Cellier; quelques coaccusés furent bannis à perpétuité et d'autres destitués de leurs charges; la sentence enfin leur imposa tous les dépens.

Le nouveau Conseil se composa désormais exclusivement de partisans de l'Évêque, c'est-à-dire du Parti oligarchique. Des émeutiers obligèrent le Conseil d'adopter un nouveau règlement administratif. D'autre part, il fut question de dédommager les hoirs Gibollet «sur la meilleure partie de la plus belle des vacheries publiques» qui appartenaient en propre aux trois Confréries et non à la Bourgeoisie. Par une

plus désirable qu'une certaine inertie s'est manifestée dans la lutte contre la crise et la dépression. Il est vraiment difficile de réaliser de meilleures conditions économiques, et cette tâche demande de la part de ceux qui s'y consacrent un alerte esprit d'initiative et de dévouement, un sens aigu des nécessités économiques et des valeurs spirituelles, un vif sentiment patriotique.

Une fois de plus, nous avons reconnu que, tel un organisme vivant, un corps économique malade ne peut guérir que si toutes les ressources d'énergie dont il dispose luttent contre le mal. Chaque citoyen qui exerce une activité économique fait fonction de cellule organique dans l'effort fourni pour le redressement économique du pays.

C'est dans cet esprit que nous invitons commerçants et consommateurs à visiter la Foire Suisse d'Echantillons de 1938. La participation des exposants revêt une telle ampleur et un caractère si intéressant que chacun y trouvera son compte.

Puissent la visite de la Foire et les commandes qui y seront passées relever de ce besoin de collaboration et de solidarité sans lesquelles il n'est point de salut. Notre travail, notre bonne volonté, notre désir d'union doivent tendre à ce but élevé qu'est la défense économique du Pays.

Foire Suisse d'Echantillons

Le Président:
E. MURY-DIETSCHY.

Le Directeur:
Dr W. MEILE.



Rappelons une dernière fois que la 8e Foire Suisse de l'Horlogerie se tiendra à Bâle, du 26 mars au 5 avril, dans le cadre de la 22e Foire Suisse d'Echantillons.

Il est superflu d'insister sur l'importance et l'intérêt de cette manifestation annuelle de notre industrie horlogère. La Foire de l'Horlogerie est ouverte aux visiteurs chaque jour ouvrable, de 8 heures à midi et

déclaration du 17 août 1714, le Prince-Evêque apaisa les bourgeois en disant «que lesdits dépendent (de la cause Gibollet) se paieront par les deniers du trésor, et cela pour empêcher ultérieure inimitié et désordre et par là conserver le Public dans le repos et bonne intelligence».

Berne intervint de nouveau en faveur des proscrits. Leurs Excellences envoyèrent une députation à Neuveville. Mais si grande était encore l'excitation des Neuvevillois qu'ils ne voulaient entendre raison. Berne rompit toutes relations commerciales avec la petite cité jurassienne. L'effet fut immédiat. Cependant, Berne refusa de lever l'interdiction avant que l'ordre de choses institué en 1714 fut aboli et les proscrits réintégrés dans leurs droits et leurs biens. Ces événements expliquent, semble-t-il, les allées et venues du monteur de boîtes Jean-Rodolphe Petitmaître à Genève, à Berne, à Bâle, à Zurich, dans les années 1713 à 1715.

Mais à Neuveville, les luttes intestines continuèrent à subsister. La restauration de l'état de choses qui subsista avant 1714 les envenima encore. En 1716, les mécontents se plaignirent au Prince-Evêque des agissements du Conseil, parce qu'il protégeait les anciens proscrits. Mis en demeure par le souverain, le Conseil défendit ses droits et s'opposa à l'injonction qui voulait lui imposer la réintroduction du règlement administratif de 1714.

Cette résistance du Conseil provoqua un mandat du Prince-Evêque. Ce dernier suspendit le Conseil dans ses fonctions et délia les bourgeois de leur serment. Désormais, les Neuvevillois se rendirent compte que leurs discorde menaçaient les franchises et la constitution même de la ville. La crainte du pouvoir arbitraire du Prince-Evêque ramena les factions à de meilleurs sentiments. Les bourgeois de Neuveville s'unirent pour invoquer les conseils et l'aide de Berne. La Cour épiscopale et Leurs Excellences envoyèrent des députations pour rétablir la paix et l'ordre. Leurs efforts furent couronnés par l'accord du 27 août 1717.

(A suivre).

SAPRISTI!
que de beaux lots moyens



Boillat

167.

Loterie de la Suisse Romande

NEUCHATEL : Chèques postaux IV 2002

Pour cause d'âge et cessation de commerce,

on offre à vendre

un DROIT DE FABRICATION d'horlogerie, parfaitement en ordre avec les organisations horlogères, Association cantonale bernoise, etc., sans reprise de marchandises. Ce droit serait cédé à des personnes sérieuses et compétentes.

Ecrire sous chiffre P 2891 J à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

DR F. SCHEURER & CIE

OFFICE FIDUCIAIRE

Bienne Neuveville Neuchâtel

Organisation rationnelle des entreprises

Qui s'intéresserait

à l'exploitation d'un système
Pare - chocs ?

Brevets :

Suisse	No. 141.098	Allemagne	No. 506.335
Angleterre	" 345.058	France	" 690.364
Japon	" 90.656	U. S. A.	" 1.845.430

S'adresser à...

Zodiac S. A, Le Locle.

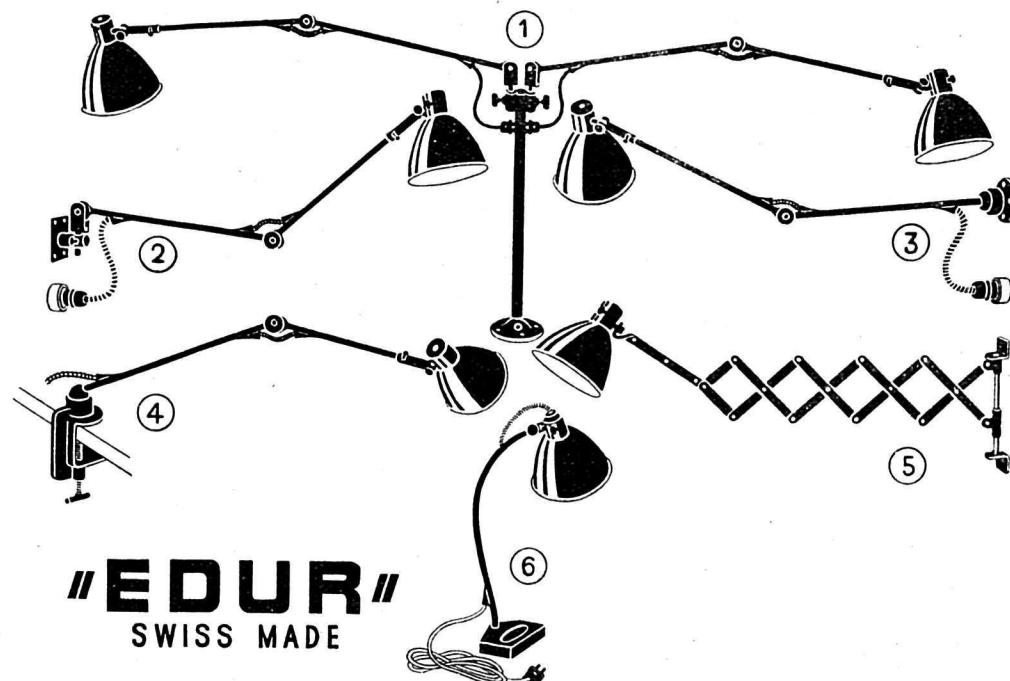
La Direction et le personnel de la Chambre suisse de l'Horlogerie ont la profonde douleur de faire part du décès de leur collaborateur et collègue,

Monsieur

Marcel Grosjean

survenu tragiquement, la semaine dernière à Barcelone, au cours d'un des terribles bombardements de cette ville.

Ils garderont un souvenir ému du regretté disparu qui fut un collaborateur fidèle et dévoué et un excellent collègue.



"EDUR"
SWISS MADE

Exclusivité :
HUMMEL FILS & CIE, La Chaux-de-Fonds

CALOTTES ET MOUVEMENTS

ancre, 15 rubis, 3 3/4 à 10 1/2 lig., qualité garantie sont livrés avantageusement

BELLA, GENÈVE-CHÈNE-BOURG

Jeune homme

ancien élève de l'Ecole d'Horlogerie de Genève, parlant le français, l'anglais et l'allemand, cherche représentation en tout genre d'horlogerie pour tous pays. Offres sous chiffre A 53740 X à Publicitas Genève.

Celui qui répond à une annonce sous chiffre en joignant des

Photographies et Certificats originaux

le fait sous sa propre responsabilité.

L'adresse des annonceurs utilisant un chiffre ne pouvant en aucun cas être divulguée, Publicitas ne garantit pas la restitution de ces documents et ne peut assumer de ce fait aucune responsabilité.

Ne joindre que des COPIES de certificats.

CYLINDRES

Livrables de suite, grandes quantités de montres 5 1/4, 8 3/4 et 10 1/2 lig., art. chromes modernes, en qualité sérieuse. Prix de barrages conventionnels.

Demander offres sous chiffre P 2917 J à Publicitas St-Imier.

Boîtes bracelets

rondes et de formes, 3 3/4 à 13 lig., chromé et acier. Spécialité boîtes 5 1/4 lig.

Heuri & Co.,
fabr. de boîtes,
Rosières (Soleure)

On entreprendrait terminages:

CHRONOGRAPHES-COMPTEURS

depuis 13 à 15 1/2 lignes.

Ecrire case postale n° 21776, Breuleux.

Pifons acier

cylindriques triangulaires demi-lunes

Pierre-Henri LAMBERT

ATTENTION On cherche la série terminages

sont entrepris 3 3/4 à 6 3/4-8", plat et breguet.

Travail extra, prix sans concurrent.

Offres case postale No. 14163, St-Imier.

Petit

ATELIER MÉCANIQUE

entreprendrait tous genres de travaux. Pinces boîtiers et polisseurs, tasseaux, outils, réparations, et.

S'adresser R. Bessire, Numa Droz 115, La Chaux-de-Fonds.

A VENDRE

avantageusement échappements fins et montres d'ancienne fabrication.

Détail à disposition.

S'adresser case postale 10267, La Chaux-de-Fonds.

La Chambre suisse de l'Horlogerie, rue de la Serre 58, à La Chaux-de-Fonds, tient à la disposition des industriels intéressés, pour être consulté dans ses bureaux:

Le Répertoire des marques de fabrique pour l'horlogerie.

Le Répertoire des brevets d'inventions suisses pour l'horlogerie et les branches annexes, facilitant les recherches d'antériorité.

Les tableaux de statistique d'exportation d'horlogerie par pays.

Les principaux journaux horlogers suisses et étrangers.

HORLOGER COMPLET

finissant un cours de réadaptation à l'Ecole d'horlogerie de Bienné, comme régleur-retoucheur, désire situation.

Offres sous chiffre Cc 20605 U à Publicitas Bienné.

Moteurs électriques

A vendre 7 moteurs neufs, 1/8 HP, 220 V, 1425 TM.

Excellent fabrication.

Prix : fr. 70 la pièce.

Huiles minérales S. A.
Malley-Lausanne
Téléphone 28.258.



MÉROZ Frères

Pierres fines

La Chaux-de-Fonds

Rue du Commerce 5

Service rapide

Décolletoirs

capables de livrer les décolletages pour bouchons laitons avec creusures et biseaux polis sont priés de faire offres échantillonées sous chiffre P 10305 N à Publicitas Chaux-de-Fonds.



LE PROCÉDÉ
D'ILLUSTRATION
DE L'AVENIR
POUR CATALOGUES
PROSPECTUS, ETC.

HAEFELI & CIE
LA CHAUX-DE-FONDS

PIVOTAGES PARFAITS D'AXES ET PIVOTS
sont assurés par la
NOUVELLE MACHINE A ROULER
BREVETÉE HAUSER

Demandez offres et démonstration à
HENRI HAUSER, Soc. An.
Machines de précision
Bienné 4
Téléphone 49.22 **Rue de l'Eau, 42**

ASTIN WATCH S.A.
LA CHAUX-DE-FONDS
(Suisse)
TELEPHONE 23.805 RUE LEOPOLD ROBERT 94



**SES CHATELAINES
SES NOUVEAUTÉS**

“SINE DOLO”
pour Chronomètres
Montres-bracelets
Montres, Pendules
Petite mécanique

Graisse „SINE DOLO“

DONNE COMPLÈTE SATISFACTION !
En vente dans toutes les maisons de fournitures d'horlogerie

Huile „SINE DOLO“, Bienné.

HÉLIO-ROTO LE PROCÉDÉ D'ILLUSTRATION
DE L'AVENIR POUR CATALOGUES, PROSPECTUS, ETC.
ARTS GRAPHIQUES **HAEFELI & CO** LA CHAUX-DE-FONDS

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Modifications:

25/2/38. — Arthur Miserez, fabr. de boîtes de montres tous métal, Saignelégier. Le chef de la maison et son épouse Christine née Rebetez, ont adopté le régime de la séparation de biens.

9/3/38. — Clémence frère et Co., soc. com., horlogerie, La Chaux-de-Fonds. Albert Clémence, décédé, cesse d'être associé indéf. respons. Maurice Clémence, jusqu'ici comm. pr fr. 5,000 devient associé indéf. respons., sa commandite radiée ainsi que sa sign. indiv. comme fondé de pouvoirs. Fanny Clémence, de Muriaux, entre comme associée com. pour fr. 5,000. La société est composée de Ewald Schmidt-Clémence (déjà inscrit), Maurice Clémence, associé indéf. respons., Dame Fanny Clémence, commanditaire.

14/3/38. — La raison « Robert Raaflaub » est radiée. Actif et passif sont repris par R. Raaflaub S. A., Moutier, (soc. an. cap. soc. fr. 50,000 au porteur. Cons. adm. Robert Raaflaub, père, de Gessenay, adm.-délégué et présid., Jean Raaflaub, de Gessenay, directeur, fabrication de boîtes de montres en tous genres, Rue des Oeuches 23, Moutier).

17/3/38. — La raison « C. Rochat-Genevaz », est radiée. Actif et passif sont repris par César Rochat-Genevaz et fils, soc. n. coll. (César-Louis R., et son fils Jean-César R., de l'Abbaye), fournitures d'horlogerie, sertissage, pierres fines en tous genres pour l'horlogerie et bijouterie, Mont-la-Ville (Vaud).

Radiations:

25/2/38. — P. Crevoiserat et fils, soc. n. coll., horlogerie, Saignelégier.

28/2/38. — Messidor S. A. (Messidor Watch Co. Ltd) (Messidor A. G.), fabr., achat et vente d'horlogerie, Neuchâtel.

1/3/38. — Studer & Szaja, soc. n. coll. fabr. et commerce d'horlogerie, Bienné.

10/3/38. — Luc Meyrat, fabr. et vente d'horlogerie, Tramelan-dessous.

10/3/38. — Christian Krebs, commerce d'horlogerie, Genève.

14/3/38. — A. Chapuis, fourn. d'horlogerie, Porrentruy.

Faillites:

Etat de collocation:

Failli: Della Balda, Goliardo, fabrique d'horlogerie « Delba », Grenchen.

Délai pour action en opposition: 29 mars 1938.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 e, No. 195381. 27 avril 1937, 18 1/2 h. — Montre. — Fritz Gloor, visiteur, Bienné (Suisse). Mandataires: Bovard et Cie, Berne.

Cl. 71 k, No. 195382. 28 mai 1935, 18 1/4 h. — Mécanisme d'embrayage de chronographe. — Léon Lévy & Frères S. A., Bienné (Suisse). Mandataires: Naegeli et Co., Berne.

Cl. 72 c, No. 195383. 23 juin 1937, 12 h. — Montre de poche ou bracelet. — Martin Fischer, ingénieur, Rieterstrasse 59, Zurich 2 (Suisse).

Radiation:

Cl. 71 d, No. 161608. — Echappement à ancre.

Cl. 71 e, No. 175072. — Dispositif de remontage et de mise à l'heure.

Cl. 71 c, No. 183.000. — Pièce d'horlogerie.

Cl. 71 f, No. 179.156. — Montre.

Cl. 71 f, No. 184667. — Platine, spécialement pour mouvements de montres.

Cl. 73, No. 190773. — Tour pierriste. (Ensuite de renonciation radié le 28/1/1938).

Cl. 72 a, No. 185.203. — Pendule électrique.

Dessins et Modèles

Dépôts:

No. 59870. 8 janvier 1938, 14 h. — Ouvert. — 3 dessins. — Emballages pour ressorts de montres. —

No. 59871. 8 janvier 1938, 14 h. — Ouvert. — 1 dessin. — Catalogue. — F. Witschi, Outils et fournitures d'horlogerie en gros, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 59900. 11 janvier 1938, 20 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Brucelle à tenir les vis. — Vve Th. Dumont fils et Cie, successeur de Théodore Dumont fils, Fabrique d'outils d'horlogerie, Montignez (Suisse).

No. 59922. 15 janvier 1938, 18 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Cadran à couronne graduée pour montres et autres pièces d'horlogerie. — Daniel Edward Buckney, Directeur-général, Londres (Grande-Bretagne). Mandataire: W. Koelliker, Bienné.

No. 59923. 17 janvier 1938, 15 h. — Cacheté. — 9 dessins. — Pendulettes. — Henry Eymann, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 60001. 31 janvier 1938, 18 1/2 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Pendulette. — Manufacture des Montres Doxa, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Prolongations:

No. 41730. 10 décembre 1927, 12 h. — (IIIe période 1937-1942). — 2 modèles. — Compteurs d'aviation. — Fabrique Minerva Robert Frères S. A., Villeret (Suisse); enregistrement du 8 janvier 1938.

No. 50633. 28 janvier 1933, 20 h. — (IIe période 1938-1943). — 1 modèle. — Cadran pour chronographes et compteurs de sport. —

No. 50634. 28 janvier 1933, 20 h. — (IIe période 1938-1943). — 1 modèle. — Cadran pour chronographes et compteurs de sport. — Excelsior Park Les Fils de Jeanneret-Brehm, St-Imier (Suisse); enregistrement du 8 janvier 1938.

Radiations:

No. 34495. 16 janvier 1923. — 1 modèle. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure à tirette.

No. 34499. 25 janvier 1923. — 1 modèle. — Calibre de montre.

No. 34514. 29 janvier 1923. — 6 modèles. — Calibres de montres en toutes grandeurs.

No. 50072. 4 octobre 1932. — 1 modèle. — Montre-auto.

No. 50094. 10 octobre 1932. — 2 modèles. — Fermoirs à pression pour bracelets-montres.

Institutions suisses d'expansion commerciale

Les personnes désireuses d'entrer en relations avec la Suisse pourront se renseigner utilement auprès des organisations suivantes:

Office suisse d'Expansion commerciale: Sièges à Zurich et à Lausanne.

Foire suisse d'Echantillons. Foire générale de l'industrie suisse, organisée annuellement à Bâle, au printemps.

Comptoir suisse des Industries alimentaires et agricoles, à Lausanne a lieu annuellement en automne. Foire pour tous produits intéressant l'alimentation et l'agriculture.

Chambres de Commerce à Aarau, Bâle, Berne, Bienné, La Chaux-de-Fonds, Coire, Fribourg, Genève, Glaris, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, Sion, St-Gall, Soleure, Weinfelden, Winterthour et Zurich.

Office suisse du Tourisme: Sièges à Zurich et à Lausanne.

Bureaux officiels suisses du Tourisme à l'étranger: **Amsterdam:** Zwitserse Verkeerscentrale, Joh. Verhulstraat 147. — **Berlin:** Schweizer Verkehrs Büro und Amtliche Agentur der Schweizerischen Bundesbahnen, Unter den Linden 57, N. W. 7. — **Bruxelles:** Office national suisse du tourisme et Agences des Chemins de fer suisses, 75 Rue Royale. — **Budapest:** Schweizerische Verkehrscentrale, Nador utca 18. — **Cairo:** Office de renseignements pour voyages en Suisse et Agence officielle des Chemins de fer fédéraux suisses, Sheppard's Hotel. — **London:** Swiss Travel Bureau and Official Agency of the Swiss Federal Railways, 11 b Regent Street, S. W. 1. — **Milano:** Svizzera Ufficio Viaggi e Agencia ufficiale delle Strade ferrate federali svizzere, Via Camperio 9. — **New-York:** Official Agency of the Swiss Federal Railways, 475 Fifth Avenue. — **Nice:** Office national suisse du tourisme, 3 Blvd. Victor Hugo. — **Paris:** Office suisse du tourisme et Agence officielle des Chemins de fer fédéraux suisses, 37 Blvd. des Capucines. — **Prag:** Schweizerische Verkehrscentrale, Na Prikopě 13. — **Roma:** Svizzera Ufficio Viaggi e Agencia ufficiale delle Strade ferrate federali svizzere, Corso Umberto I. 176/79. — **Wien:** Schweizer Verkehrs Büro und Amtliche Agentur der Schweizerischen Bundesbahnen, Kärtnerstrasse 20, I.

Chambres de Commerce suisses à l'étranger: Vienne, Neuer Markt 4; Bruxelles, Rue du Congrès 1A; Paris, 16, Avenue de l'Opéra; Lyon, 6, Quai Général Sarrail; Marseille, 7, Rue d'Arcole; Milan, Via A. Manzoni 5; Commission Commerciale Suisse: Alexandrie (case postale 997) et au Caire (case postale 844).

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds



Installation de Dépoussiérage pour Lapidaires, Tours à polir, etc.
avec ou sans filtrage de l'air
Récupération de poussières de métaux précieux, etc., pour horlogers, orfèvres.
VENTILATION S. A., Stäfa (Zurich)
Téléphone 930.136

RHODIUM le revêtement inoxydable de couleur **VIVANTE**
RHODIAGE ARGENTAGE NICKELAGE
MEYLAN LA CHAUX-DE-FONDS
TÉL. 23.460 PARC 148

BOART - DIAMANTS

livrés au plus bas cours du jour

ECLATS - CARBONE - BURINS

Outils-diamants pour meules

BASZANGER

6 RUE DU RHÔNE

GENÈVE

RUE DU RHÔNE 6

Organes de Transmission

Représentants des Usines de Roll (CLUS)
des Poulies-Standard-Aluminium
" des Roulements à billes SKF

" Courroies et cordes en cuir

Toutes les huiles et graisses industrielles. Déchets de coton. Meules d'émeri
Ernest GEIGER, S. A., Biel
Téléphone 44.75

PIERRE SEITZ

Fabriques modernes de Pierres d'horlogerie
LES BRENETS (Suisse)



Modèle déposé

Potences et Pierres à chasser pour le rhabillage

Faites-moi le plaisir de venir voir l'ensemble de mes spécialités pour le rhabillage à la

FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS À BÂLE
PAVILLON D'HORLOGERIE

stand de la maison **BERGEON & Cie**,
Le Locle, mes concessionnaires généraux.

Voulez-vous
Eviter des pertes
de toutes sortes?

Adressez-vous à

Vendre ou acheter
un commerce, un immeuble?

BICHET & CIE

Bâle, Freiestrasse, 69.
Berne, Bubenbergplatz, 8.
Genève, Rue Céard, 13.
Maison fondée en 1895.

Lausanne, Petit Chêne, 32.
Lugano, Via Sorengo, 13.
Zurich, Börsenstrasse, 18.
Siège central à Genève.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX ET PRIVÉS
CONTENTIEUX

Opérations immobilières — Remises de commerce



Fabrique d'horlogerie compliquée
Walter MEYLAN

4, r. Jacob Brandt CHAUX-DE-FONDS Téléphone 21713
Répétitions. — Chronographes. — Quantièmes
spécialité:
Chronographe - compteur 13 et 18" bracelets
RHABILLAGE

MIKRON S. A.

Fabrique de Machines

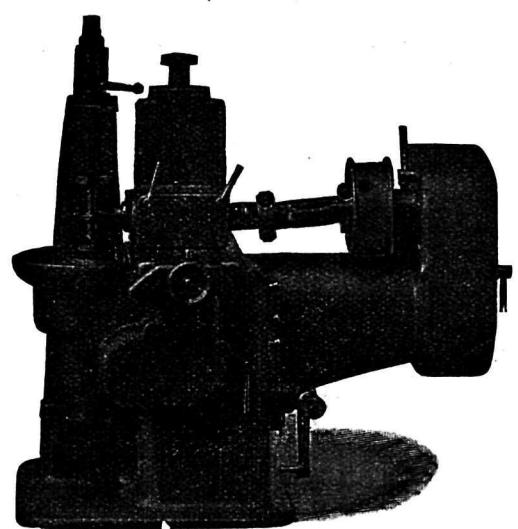
BIENNE

Téléphone 48.18

MACHINES MODERNES

pour la fabrication
de l'ébauche

Tours et fraiseuses d'outilleurs



BERGEON & CIE

LE LOCLE

exposent à la Foire d'Échantillons de Bâle (26 mars au 5 avril), Pavillon de l'Horlogerie, leurs derniers modèles de

Micromètres

BANQUE CANTONALE DE BERNE

GARANTIE DE L'ÉTAT

GARANTIE DE L'ÉTAT

Toutes opérations de

BANQUE - BOURSE - CHANGE

ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL
AVANCES SUR TITRES — GÉRANCES DE FORTUNES

aux conditions les plus avantageuses.

Conseil sur le placement de capitaux
et sur toutes questions financières
en général.

Achat et vente de Métaux précieux
à Biel, Tramelan, Saignelégier,
Le Noirmont, Porrentruy.

Succursales et Agences de la région horlogère :
Biel, St-Imier, Porrentruy, Moutier, Delémont, Tramelan,
Neuveville — Saignelégier — Noirmont — Malleray — Laufon — Tavannes.

Industrie de Pierres fines

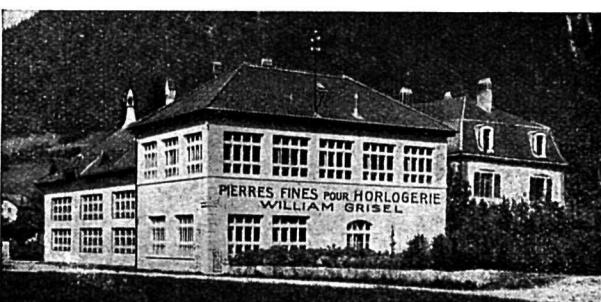
en tous genres pour l'horlogerie

OUTILLAGE MODERNE POUR LA PIERRE A CHASSER DIRECT

Plus de 10 ans d'expérience

Installation spéciale pour l'entreprise de la grande série. — Prix très avantageux

Chatons et bouchons
repassés



Trous soignés

WILLIAM GRISEL

EXPORTATION

NOIRAGUE

Téléphone 94.130

de 13 heures 15 à 18 heures; le dimanche, de 8 1/2 heures à 18 heures, sans interruption.

Il est toutefois recommandé aux intéressés de visiter la Foire de préférence en semaine, plus exactement du lundi au vendredi, afin d'éviter l'affluence des samedis et dimanches, qui sont réservés au public.

En ce qui concerne les trains spéciaux organisés à l'occasion de la Foire, consulter les affiches dans les gares. Pour le voyage, le billet de chemin de fer simple course est valable pour le retour gratuit, sous condition d'être timbré par le bureau de chemin de fer de la Foire.

**

Une initiative particulièrement heureuse mérite d'être relevée à la 8e Foire de l'Horlogerie, qui aura lieu à Bâle du 26 mars au 5 avril prochain. Il s'agit d'une **présentation d'étalages modèles**, organisée sur la galerie du Pavillon horloger par un spécialiste qui s'est fait une réputation méritée dans ce domaine auprès de l'industrie horlogère.

Cette partie de la Foire de l'Horlogerie n'est pas la moins intéressante pour le détaillant. Il ne suffit pas, en effet, d'acheter des montres, il faut encore les revendre, par conséquent **savoir les présenter**, afin d'éveiller l'attention du client et de l'engager à effectuer son achat. Cette notion, d'ordre psychologique, est très importante; elle a fini par s'imposer dans toutes les branches d'activité.

C'est le souci de la présentation qui inspire au commerçant ses réalisations les plus ingénieuses. En venant visiter la démonstration d'étalages modèles à la Foire de l'Horlogerie, le détaillant y recueillera des enseignements utiles pour l'aménagement de ses propres vitrines, élément essentiel de ses succès de vente.

La Suisse à l'Exposition mondiale de New-York

Le Conseil fédéral s'est occupé vendredi dernier du projet de participation de notre pays à l'Exposition internationale organisée l'an prochain à New-York avec exposition annexe à San Francisco. Étant donné l'exposition nationale suisse qui s'ouvrira également l'an prochain à Zurich et les frais que l'ouverture d'un pavillon suisse imposerait à la Confédération et aux milieux intéressés, les autorités avaient eu tout d'abord l'intention de renoncer à participer à cette exposition internationale. Or, tous les Etats européens y prennent part, si bien que l'absence de la Suisse causerait une pénible impression aux Etats-Unis avec lesquels elle procède à un actif échange commercial depuis la conclusion du traité de commerce de 1936. La légation suisse à Washington et le consulat général de New-York ont vivement recommandé la participation.

Après une prise de contact avec les milieux économiques intéressés, le Département fédéral de l'économie publique s'est prononcé en faveur de cette participation. Le Conseil fédéral en a fait de même. Les frais ne sont pas encore entièrement évalués mais on estime qu'ils s'élèveront entre 1 et 1,5 million de fr. La décision a dû intervenir maintenant déjà afin que la Suisse puisse s'assurer la place nécessaire et établir un projet de construction de pavillon. Le Conseil fédéral présentera à temps voulu une demande de crédit à l'Assemblée fédérale. La délégation des finances, mise au courant du projet, s'est ralliée au point de vue des autorités.

Propriété industrielle

Bureau de la propriété intellectuelle.

Il résulte du rapport de gestion du Département de justice et police que le nombre des dépôts de dessins ou modèles a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Par contre, celui des dépôts de marques a augmenté de plus de 10 % et celui des brevets de plus de 25 %.

Avis de l'Information Horlogère Suisse Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

La maison

P. Crevoiserat et Fils, à Saignelégier est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Nous recherchons le nommé Franz Heksch, ci-devant à Amsterdam, Appollolaan 29.

Les personnes qui pourraient nous indiquer son adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

— Nous mettons en garde contre Louis Berney, Berne.

Informations

Renseignements confidentiels

Les intéressés peuvent obtenir de la Chambre suisse de l'Horlogerie, La Chaux-de-Fonds, des renseignements confidentiels de l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne, sur:

No. 4. Argentine. — Situation du commerce extérieur et cours du peso.

Joindre une enveloppe affranchie pour la réponse.

Postes, Télégraphes et Téléphones

Envos avec valeur déclarée pour la Chine.

Aux termes de la Feuille officielle des postes, télégraphes et téléphones, Nos. 5 et 14/1938, les envois avec valeur déclarée ne sont plus admis jusqu'à nouvel avis à destination des provinces chinoises suivantes: Anhwei, Chekiang, Honan, Hopeh, Kiangsu, Shansi, Shantung.

L'administration des postes chinoises fait savoir maintenant que les colis avec valeur déclarée sont de nouveau admis pour les localités désignées ci-après: Shanghai (province du Kiangsu), Peiping et Tientsin (province de Hopeh), Tsingtao (province de Shantung).

Nécrologie

Marcel Grosjean, La Chaux-de-Fonds

La nouvelle du décès de M. Marcel Grosjean, employé à la Chambre suisse de l'Horlogerie, survenu dans les circonstances tragiques que l'on sait, a consterné ses amis et connaissances.

C'est vendredi passé 18 mars que M. Marcel Grosjean a été tué par un éclat de projectile, au cours d'un des derniers bombardements de Barcelone. D'après les nouvelles les plus récentes, il a été atteint alors qu'il descendait d'un tram et doit être mort sur le coup. Son ensevelissement a lieu aujourd'hui 25 mars, à Barcelone.

M. Marcel Grosjean avait débuté dans sa carrière comme employé à la Banque Cantonale Neuchâteloise, après avoir fréquenté les écoles de La Chaux-de-Fonds avec succès. Après plusieurs années passées à la banque, il se rendit en Espagne il y a une quinzaine d'années. C'est la révolution qui le contraignit à se réfugier avec sa famille en Suisse, il y a environ un an. En attendant que les circonstances lui permettent de retourner en Espagne, où il entendait se fixer définitivement, il déploya à la Chambre suisse de l'horlogerie sa nouvelle activité, où il se montra un employé modèle et où il ne laisse que des regrets.

M. Grosjean était au bénéfice d'un congé au début de février pour se rendre en Espagne dans le but de régler des affaires personnelles urgentes, mais ce n'est que le 5 mars qu'il put entreprendre son voyage pour Barcelone, en raison du retard apporté dans le visa de son passeport par les autorités espagnoles. C'est donc à ce concours de circonstances que l'on doit imputer le fait que M. Grosjean se trouvait à Barcelone dans un moment des plus critiques.

Nous présentons à la famille touchée dans ses plus chères affections toute notre profonde sympathie.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

10/3/38. — Christian Thommen et Cie, soc. n. coll. (Ch. T., de Arboldswil, Fredy Jeanneret, du Locle), fabrication et commerce d'horlogerie, marque « Marquise », Zihlweg 20, Biel.

11/3/38. — Rudolf Murbach (de Schaffhouse), orfèvrerie et argenterie, etc., Storchengasse 10, Zurich I.

14/3/38. — E. W. Aebi (Ernest-Walter A., d'Heimiswil, Berne), commerce de bijouterie-orfèvrerie, Rue du Rhône 19, Genève.

15/3/38. — Edouard Junod (de Ste-Croix), séparé de biens avec son épouse Jeanne-Emma née Etienne, argentage de mouvements de montres, Promenade de la Suze 14 a, Biel.

15/3/38. — Edmond Kehrer (E.-Wilhelm K., de Travers), fabrication d'accessoires, boucles et fermoirs pour boîtes de montres, Jardinets 9, La Chaux-de-Fonds.

18/2/38. — Félix Liardet-Magnenat et Fils, soc. n. coll. (Charles-Félix L.-M., et son fils Frédy L., tous deux de Belmont, sign. indiv.), fabrication, travail à façon des contre-pivots, levées d'échappement et tous genres d'articles entrant dans le domaine des pierres fines et industrielles, commerce, export et import. de tous ces articles. Siège: Vaulion.

22/2/38. — Gilbert E. Schaltenbrand, Fabrique d'horlogerie Hélios (G.-E. Sch., de Porrentruy), fabricat. d'horlogerie, Avenue de la Gare, Porrentruy.

COTES

22 Mars 1938

Cote des métaux

Métaux précieux			
Argent fin (plaquettes) 999/1000 . . .	Frs. 84.—	le ko	
» (grenaille) " . . .			
Soudures (forte et tendre)	67.80		
Argent fin laminé	88.—		
Argent manufacturé (800/1000)	105.—		
Or manufacturé (boîtes et bijouterie), cote n° 32, dès le 25 février 1937.			
Platine manufacturé, dès le 23 mars 1938, fr. 6.60 le gr.			

London	14 mars	18 mars	21 mars
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.)			

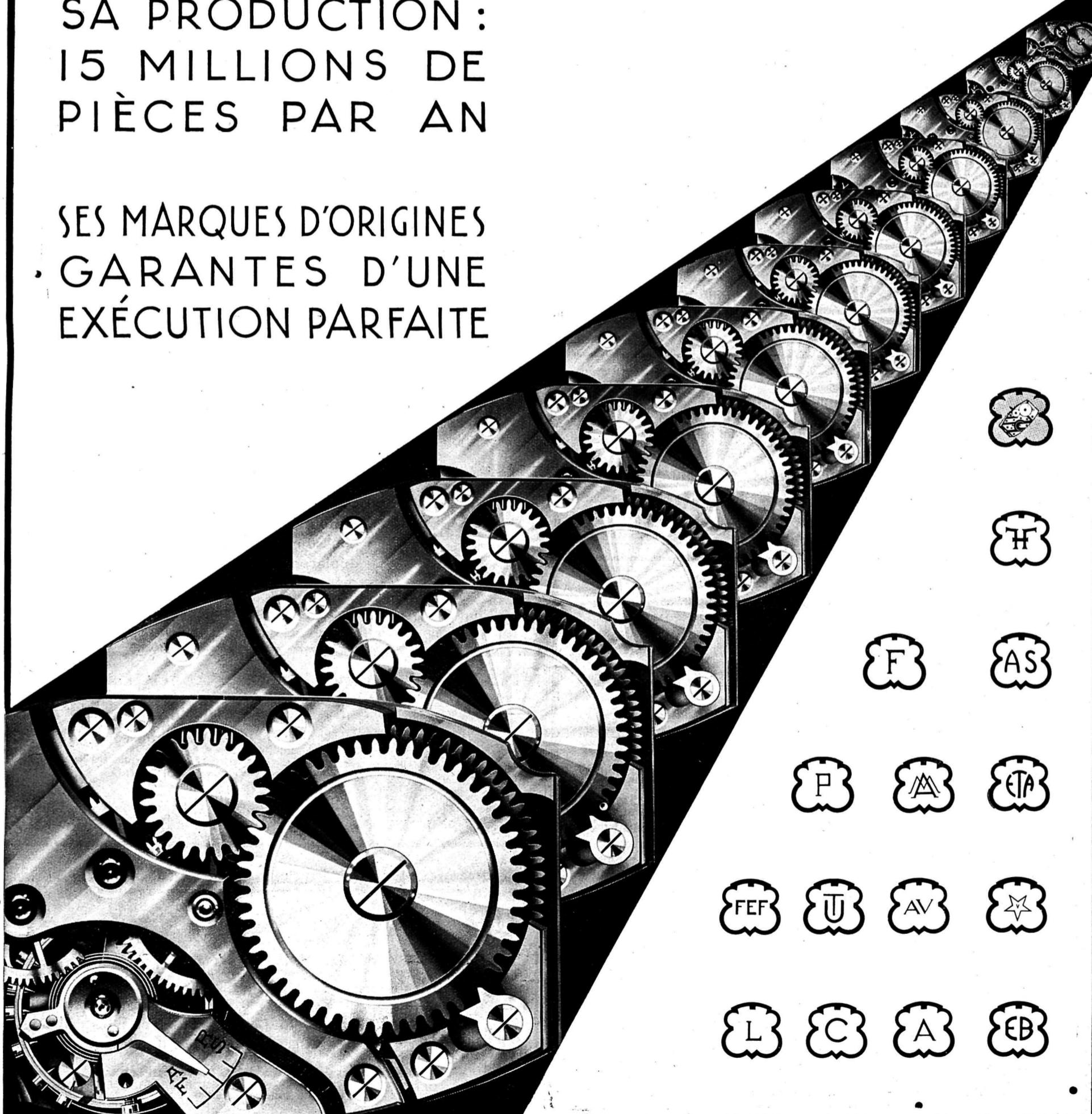
en Livres sterling			
Antimoine chin.	59-60	57-59	57-59
» spéci.	81-82	81-82	81-82
Cuivre compt.	40 ³ / ₁₆ -40 ¹ / ₄	40 ⁹ / ₁₆ -40 ⁵ / ₈	40 ³ / ₈ -40 ¹ / ₂
» 3 mois	40 ³ / ₈ -40 ¹ / ₁₆	40 ³ / ₄ -40 ³ / ₁₆	40 ⁵ / ₈ -40 ¹ / ₁₆
» best selec.	43 ¹ / ₄ -44 ¹ / ₂	43 ³ / ₄ -45	43 ³ / ₄ -45
» électrol.	43 ¹ / ₂ -44 ¹ / ₂	44 ¹ / ₄ -40 ¹ / ₂	44-45
Etain compt.	182 ³ / ₄ -183	184 ¹ / ₂ -184 ³ / ₄	184 ¹ / ₂ -184 ³ / ₄
» 3 mois	182 ³ / ₄ -183	184-185	184 ¹ / ₂ -185
» Straits	185	186 ¹ / ₂	186 ¹ / ₂
Plomb compt.	15 ¹¹ / ₁₆ -15 ³ / ₈	16 ⁷ / ₈ -16 ¹⁵ / ₁₆	17 ¹ / ₈ -17 ³ / ₁₆
» livr. ult.	15 ¹³ / ₁₆ -15 ⁷ / ₈	16 ⁵ / ₁₆ -17	17 ¹ / ₈ -17 ³ / ₁₆
Zinc compt.	14 ¹ / ₈ -14 ⁵ / ₁₆	14 ³ / ₈ -14 ¹⁵ / ₁₆	14 ¹ / ₈ -14 ⁵ / ₁₆
» livr. ult.	14 ³ / ₈ -14 ⁷ / ₁₆	14 ¹⁵ / ₁₆ -15	14 ¹ / ₈ -14 ⁵ / ₁₆

London	14 mars	18 mars	21 mars
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.)			
Antimoine chin.	59-60	57-59	57-59
» spéci.	81-82	81-82	81-82
Cuivre compt.	40 ³ / ₁₆ -40 ¹ / ₄	40 ⁹ / ₁₆ -40 ⁵ / ₈	40 ³ / ₈ -40 ¹ / ₂
» 3 mois	40 ³ / ₈ -40 ¹ / ₁₆	40 ³ / ₄ -40 ³ / ₁₆	40 ⁵ / ₈ -40 ¹ / ₁₆
» best selec.	43 ¹ / ₄ -44 ¹ / ₂	43 ³ / ₄ -45	43 ³ / ₄ -45
» électrol.	43 ¹ / ₂ -44 ¹ / ₂	44 ¹ / ₄ -40 ¹ / ₂	44-45
Etain compt.	182 ³ / ₄ -183	184 ¹ / ₂ -184 ³ / ₄	184 ¹ / ₂ -184 ³ / ₄
» 3 mois	182 ³ / ₄ -183	184-185	184 ¹ / ₂ -185
» Straits	185	186 ¹ / ₂	186 ¹ / ₂
Plomb compt.	15 ¹¹ / ₁₆ -15 ³ / ₈	16 ⁷ / ₈ -16 ¹⁵ / ₁₆	17 ¹ / ₈ -17 ³ / ₁₆
» livr. ult.	15 ¹³ / ₁₆ -15 ⁷ / ₈	16 ⁵ / ₁₆ -17	17 ¹ / ₈ -17 ³ / ₁₆
Zinc compt.	14 ¹ / ₈ -14 ⁵ / ₁₆	14	

À L'ORIGINE D'UNE BONNE MONTRE
ÉBAUCHES S.A.
NEUCHÂTEL

SA PRODUCTION :
15 MILLIONS DE
PIÈCES PAR AN

SES MARQUES D'ORIGINES
GARANTES D'UNE
EXÉCUTION PARFAITE



UN NOUVEAU PRODUIT
DES ACIERS STAYBRITE

FABRIQUÉ PAR LA CENTRALE
FABRIQUE DE BOITES A BIENNE

RAPIDITÉ DE FIXATION SUR LE BRAS
POSE TRÈS SIMPLE SUR LA BOÎTE
SE FABRIQUE EN LARGEURS 10, 12, 14, 16, 18 mm
PEUT SE TERMINER EN POLI-UNI, EN SATINÉ OU EN DÉCORÉ
NE SUBIT AUCUNE USURE AU PORTÉ
PRIX TRÈS AVANTAGEUX EN COMPARAISON DES ARTICLES EXISTANTS

BREVET DEMANDÉ

Fabricants de boîtes or, acier - Fabricants d'horlogerie

Adresssez-vous à un homme de métier pour tous vos finissages de boîtes en qualité soignée

Atelier spécial de polissage, satiné et lapidage glace

R. SOGNO, GENEVE

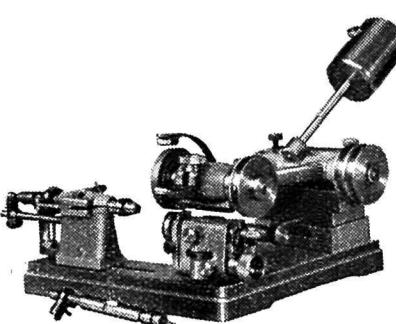
4, Coulouvenière, 4

SOCIÉTÉ ANONYME DES MONTRES „EROS“

EROS

WATCH CO. LTD.
PORRENTRUY (SUISSE)

Demandez offres et catalogues.



FABRIQUE DE MACHINES DE PRÉCISION

STRAUSAK & ARBER

Lohn - SOLEURE - Suisse

S P E C I A L I T É S :

MACHINES : à tailler, à rouler les pivots à affuter les fraises et les meules, à polir les bouts ronds, à polir les ailes de pignons, à river.

BUREAU TECHNIQUE POUR L'HORLOGERIE

E. ROULET, BIENNE

2, QUAI DU HAUT

- TÉLÉPHONE 64-34

Etudes de calibres. — Transformations. — Modernisation.
Entreprise de calibres complets. — Pointages et plaques rectifiées de haute précision, Origines, etc. — Potences à chasser les pierres.
Outilage à sertir. — Mouvements agrandis pour la réclame
Installations modernes

PIERRE SEITZ

Fabriques modernes de Pierres d'horlogerie

LES BRENETS (Suisse)

Potence étudiée spécialement pour le remonteur. Elle permet avec son jeu de poussoirs à pompe de centrage, le déplacement précis et rapide de toutes pierres, pour le réglage des ébats d'hauteur.

Concessionnaires : Bergeon & Co, Le Locle.

Pierres chassées et Sertissages

BRUNNER FRÈRES

Tél. : Bureau 31.257 Les Ecreuses, LE LOCLE
Domicile 31.598 sont de qualités irréprochables

Bienfaire. Livraisons ultra rapides.



CHATONS

BOUCHONS

PIERRES FINES

Sur demande nos derniers prix.

Découpages soignés pour l'Horlogerie

CH. BAERTSCHI, St-Imier

Téléphone 41 Mécanicien, Faiseur d'étampes Rue du Soleil 7

Tous genres de découpages. — Toutes séries

Spécialités: Barettes, Masses, Tirettes avec plots emboutis. Pièces passées. Anglages. Rondelles p'taillages.

Prix modérés — Travail consciencieux

Maison fondée en 1899